

DARES

résultats

L'emploi dans les très petites entreprises fin 2017

13 % des salariés en contrat à durée déterminée

Les entreprises de 1 à 9 salariés regroupent 19 % de l'emploi salarié du secteur privé (hors agriculture), soit 3,3 millions de salariés au 31 décembre 2017. Elles emploient en moyenne 3 salariés, mais 38 % d'entre elles ne comptent qu'un seul salarié. Plus des trois quarts des salariés des très petites entreprises (TPE) travaillent dans le tertiaire, les salariés restants se partagent entre les secteurs de la construction et de l'industrie; 38 % des salariés des TPE sont employés dans une entreprise de l'artisanat.

Les TPE recourent davantage au temps partiel, aux contrats à durée déterminée et aux contrats aidés par l'État que les entreprises de 10 salariés ou plus; 27,7 % des salariés des TPE travaillent à temps partiel, 13,2 % sont en CDD et 6,7 % bénéficient d'un emploi aidé, dont 82,7 % dans le cadre d'une formation en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation).

La durée hebdomadaire collective moyenne du travail dans les TPE est de 36,3 heures pour les salariés à temps complet (hors forfaits jours). Les salariés au forfait jours représentent 2,1 % de l'ensemble des salariés des TPE. Dans les TPE de l'artisanat, la durée du travail est quasi identique à celle des autres TPE (36,4 heures en moyenne), mais elles recourent davantage aux emplois aidés (9,4 % des salariés), notamment aux contrats en alternance.

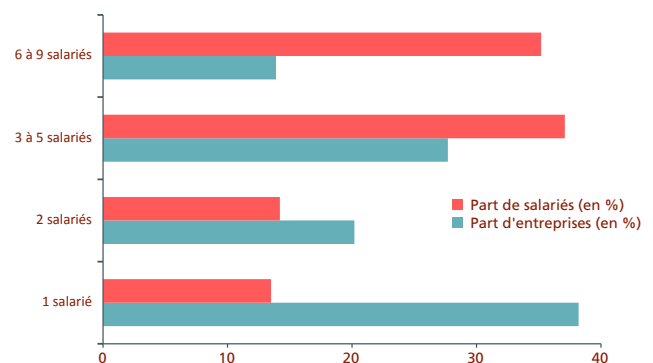
Les femmes représentent près de la moitié des salariés des TPE. Moins présentes dans les TPE de l'artisanat où elles représentent 34,4 % des salariés, elles sont largement majoritaires dans les autres TPE avec une part s'élevant à 57,7 %.

Avertissement: le champ des estimations issues de l'enquête Acemo Très petites entreprises (1) (TPE) mobilisée dans cette publication est étendu, à compter des résultats au 31 décembre 2017, aux départements et régions d'outre-mer (hors Mayotte), aux syndicats de copropriété et aux associations loi 1901 de l'action sociale. Le champ porte désormais sur l'ensemble des salariés du secteur privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales en France (hors Mayotte).

Au 31 décembre 2017, les TPE regroupent 19 % de l'emploi salarié du secteur privé (2). Plus d'un million d'entreprises de 1 à 9 salariés emploient 3,3 millions (3) de salariés (hors intérimaires et stagiaires). Les TPE emploient en moyenne 3 salariés, mais plus de la moitié d'entre elles en emploient 1 ou 2 (graphique 1). Les très petites entreprises sont concentrées dans le secteur tertiaire où 77,5 % des salariés des TPE travaillent, principalement dans les activités de commerce de gros et de détail, de transports, d'hébergement et de restauration; 13,3 % des TPE appartiennent au secteur de la construction (13,9 % des salariés) et 6,7 % à celui de l'industrie (8,6 % des salariés) (tableau 1). Les TPE des secteurs de la construction et de l'artisanat sont pratiquement toutes des entreprises de l'artisanat. Au sein des TPE, l'artisanat représente 420 000 entreprises qui emploient 1,3 million de salariés (focus).

Les entreprises « mono-salarié » représentent 38,2 % des très petites entreprises. Dans le secteur tertiaire, ces entreprises sont particulièrement implantées dans les « activités immobilières », dans « l'enseignement privé (4), la santé et l'action sociale », et dans les « arts, spectacles et autres activités de service » (tableau 2).

Graphique 1
Répartition des TPE et des salariés des TPE par taille d'entreprise au 31 décembre 2017



Lecture : au 31 décembre 2017, les TPE qui emploient 1 salarié représentent 38,2 % de l'ensemble des TPE et regroupent 13,5 % de l'ensemble des salariés des TPE.

Champ : ensemble des salariés (y compris les dirigeants salariés et hors stagiaires ou intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France entière (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo 2018 sur les très petites entreprises (TPE).

(1) Il s'agit des entreprises au sens de l'unité légale, employant de 1 à 9 salariés (encadré 1).

(2) Le secteur privé correspond, ici, au champ couvert par les enquêtes sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) à compter de 2018, c'est-à-dire l'ensemble des salariés à l'exception des intérimaires, des stagiaires et des secteurs suivants : agriculture, administration publique, activités des ménages, activités extraterritoriales. Le nombre de salariés est calculé, ici, en personnes physiques, quel que soit le temps de travail (encadré 1).

(3) Selon les estimations de l'emploi salarié de l'Insee.

(4) Notamment au sein des entreprises d'enseignement de la conduite : 23 % des entreprises « mono-salarié » du secteur de l'enseignement sont des entreprises d'enseignement de la conduite.

L'emploi dans les TPE de l'artisanat fin 2017

Au 31 décembre 2017, 420 000 TPE de 1 à 9 salariés sont des entreprises artisanales, au sens où elles sont inscrites au répertoire des métiers (1) (encadré 1). Elles emploient 1,3 million de salariés (hors intérimaires et stagiaires), soit 38 % de l'ensemble des salariés des TPE. Les TPE de l'artisanat emploient en moyenne 3 salariés, comme l'ensemble des TPE. Cependant, elles sont relativement moins nombreuses à n'en avoir qu'1 seul (33,7 % contre 40,8 % pour les TPE hors artisanat).

Les TPE de l'artisanat se concentrent dans les activités de commerce et de réparation d'automobiles et de motos, de travaux et construction spécialisée, de restauration, de commerce de détail, et des industries alimentaires ; 95,1 % des TPE de la construction et 87,2 % des TPE de l'industrie sont des entreprises de l'artisanat. Les TPE artisanales sont également très présentes dans les autres activités de services (37,9 % des TPE dans cette activité), il s'agit principalement des services de blanchisserie-teinturerie ou de coiffure et de soins de beauté.

La proportion de femmes parmi l'ensemble des salariés des TPE de l'artisanat est de 34,4 % (tableau A), contre 48,8 % pour l'ensemble des TPE (tableau 1). Dans les TPE artisanales du secteur tertiaire, où la part des femmes salariées est la plus élevée (47,8 %), elles travaillent principalement dans les activités de commerce de détail, de nettoyage courant des bâtiments, de coiffure et de soins de beauté. Dans les TPE artisanales de l'industrie, la part des femmes salariées est de 38,3 % ; elles travaillent principalement dans les activités de boulangerie et de boulangerie-pâtisserie. Dans les TPE artisanales de la construction, où la part des femmes est la plus faible (14,3 %), elles travaillent principalement dans les activités de travaux et d'installation électrique, de travaux de menuiserie bois et PVC et de travaux de maçonnerie générale et de gros œuvre de bâtiment.

Les salariés des TPE de l'artisanat ont un peu plus souvent un contrat à durée déterminée (14,9 % contre 12,1 % pour les TPE hors artisanat). Ils bénéficient plus souvent d'un emploi aidé (9,4 % contre 5,0 % pour les TPE hors artisanat) ; 93,3 % de ces emplois aidés s'effectuent dans le cadre d'une formation en alternance (apprentissage ou contrats de professionnalisation). Avec près de 100 000 apprentis, les TPE de l'artisanat emploient 66,5 % de l'ensemble des apprentis des TPE. Hors apprentissage, la part des salariés de l'artisanat en CDD est inférieure d'1,4 point de pourcentage à celle de l'ensemble des TPE (7,7 % contre 9,1 %).

Le temps partiel est moins fréquent dans les TPE de l'artisanat : 19,9 % des salariés de ces entreprises sont à temps partiel contre 32,5 % les TPE hors artisanat. Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes. 39,6 % des femmes salariées dans les TPE de l'artisanat sont à temps partiel. Cette proportion est quatre fois plus importante que celle des hommes (9,6 %).

Tableau A

Proportion de salariés à temps partiel, en CDD ou en emploi aidé dans les TPE de l'artisanat au 31 décembre 2017

	Ensemble des salariés			Proportion de salariés (en %)...								
				... à temps partiel			... en CDD (y compris emplois aidés)			... en emploi aidé (y compris CDD et CDI aidés)		
	Effectifs au 31/12/2017	En % des effectifs	Part des femmes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Par secteur d'activité*												
Industrie.....	244 000	19,4	38,3	18,6	35,6	8,1	15,4	14,5	15,9	11,0	9,4	12,0
Construction.....	435 000	34,5	14,3	11,3	50,9	4,7	12,9	6,8	13,9	7,7	4,1	8,3
Tertiaire.....	579 000	46,1	47,8	26,9	38,4	16,2	16,3	16,9	15,7	10,0	10,2	9,8
Par taille d'entreprise												
1 salarié.....	142 000	11,3	38,8	30,1	52,3	16,1	12,0	12,0	12,0	7,5	7,7	7,3
2 salariés.....	174 000	13,8	38,8	24,6	44,0	12,3	15,9	16,0	15,8	10,9	11,4	10,6
3 à 5 salariés.....	494 000	39,3	35,1	19,7	39,6	9,0	15,6	15,5	15,6	10,0	9,3	10,3
6 à 9 salariés.....	448 000	35,6	30,5	15,0	32,4	7,3	14,8	15,0	14,7	8,8	8,5	8,9
Ensemble des salariés...	1 258 000	100,0	34,4	19,9	39,6	9,6	14,9	15,0	14,9	9,4	9,2	9,5
Ensemble des salariés hors apprentis**.....	1 159 000	92,1	34,6	21,6	42,7	10,4	7,7	8,3	7,4	1,7	2,0	1,5

* Les données sont présentées en nomenclature Naf rév. 2 en 3 postes.

** Les apprentis occupent tous des emplois aidés, en CDD et à temps complet.

Lecture : au 31 décembre 2017, l'industrie emploie 19,4 % des salariés des TPE de l'artisanat ; dans les TPE artisanales de l'industrie, 38,3 % des salariés sont des femmes ; dans ces mêmes TPE, 18,6 % de l'ensemble des salariés, 35,6 % des femmes et 8,1 % des hommes sont employés à temps partiel.

Champ : ensemble des salariés (y compris les dirigeants salariés et hors stagiaires ou intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés de l'artisanat, hors agriculture, administration publique, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France entière (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo 2018 sur les très petites entreprises (TPE).

(1) Les enquêtes Acemo sur les très petites entreprises ne couvrant que les entreprises ayant entre 1 et 9 salariés, les entreprises de l'artisanat n'ayant pas de salarié ou employant plus de 9 salariés ne sont pas incluses dans les résultats (encadré 1).

Tableau 1

Proportion de salariés à temps partiel, en CDD ou en emploi aidé dans les TPE au 31 décembre 2017

	Ensemble des salariés			Proportion de salariés (en %)...								
				... à temps partiel			... en CDD (y compris emplois aidés)			... en emploi aidé (y compris CDD et CDI aidés)		
	Effectifs au 31/12/2017	En % des effectifs	Part des femmes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Par secteur d'activité*												
Industrie.....	284 000	8,6	37,8	18,2	34,5	8,3	14,4	14,0	14,7	10,0	8,8	10,7
Construction.....	461 000	13,9	15,2	11,5	48,4	4,9	12,5	6,5	13,6	7,5	4,0	8,1
Tertiaire.....	2 560 000	77,5	56,1	31,6	41,3	19,3	13,1	13,0	13,3	6,2	5,8	6,6
<i>Commerce, transports, hébergement et restauration</i>	1 245 000	37,8	48,6	29,1	40,6	18,3	13,5	13,2	13,8	6,0	4,9	7,0
<i>Information et communication</i>	77 000	2,3	35,2	17,2	29,9	10,3	11,2	11,6	11,0	5,3	4,4	5,7
<i>Activités financières et d'assurance</i>	113 000	3,4	66,1	25,6	32,7	11,8	5,1	5,6	3,9	2,3	2,4	2,2
<i>Activités immobilières</i>	74 000	2,2	61,9	26,7	30,6	20,5	8,1	7,9	8,5	4,7	4,7	4,6
<i>Activités spécialisées, scientifiques, de services administratifs et de soutien</i>	534 000	16,2	57,0	27,5	37,6	14,2	9,7	8,6	11,3	4,3	3,5	5,4
<i>Enseignement privé, santé et action sociale</i>	170 000	5,1	80,6	51,7	56,4	32,3	13,5	13,3	14,8	5,5	5,4	5,6
<i>Arts, spectacles ou autres activités de service**</i>	347 000	10,5	70,0	43,4	44,8	39,9	20,9	21,4	19,9	11,9	12,7	10,2
Par taille d'entreprise												
1 salarié.....	446 000	13,5	55,6	41,7	55,8	24,1	9,1	8,5	9,9	4,9	4,4	5,5
2 salariés.....	471 000	14,2	52,8	34,1	47,4	19,2	13,0	12,6	13,5	6,8	6,3	7,4
3 à 5 salariés.....	1 226 000	37,1	48,8	26,3	39,3	14,0	14,2	14,1	14,3	7,4	6,5	8,3
6 à 9 salariés.....	1 163 000	35,2	44,6	21,1	33,3	11,3	13,7	13,5	13,8	6,5	5,8	7,1
Ensemble des salariés	3 305 000	100,0	48,8	27,7	41,1	14,8	13,2	12,8	13,5	6,7	5,9	7,4
Ensemble des salariés hors apprentis ***	3 156 000	95,5	49,4	29,0	42,6	15,7	9,1	9,7	8,5	2,3	2,6	2,0

* Les données par secteur d'activité sont présentées en nomenclature Naf rév. 2 en 10 postes.

** Associations, réparations d'ordinateurs ou de biens personnels, autres services personnels (blanchisserie, coiffure, soins de beauté, etc.).

*** Les apprentis occupent tous des emplois aidés, en CDD et à temps complet.

Lecture : au 31 décembre 2017, l'industrie emploie 8,6 % des salariés des TPE ; dans les TPE de l'industrie, 37,8 % des salariés sont des femmes ; dans ces mêmes TPE, 18,2 % de l'ensemble des salariés, 34,5 % des femmes et 8,3 % des hommes sont employés à temps partiel.

Champ : ensemble des salariés (y compris les dirigeants salariés et hors stagiaires ou intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France entière (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo 2018 sur les très petites entreprises (TPE).

Près de la moitié des salariés des TPE sont des femmes

Les femmes représentent 48,8 % des salariés dans les très petites entreprises, elles y sont proportionnellement plus nombreuses que dans l'ensemble des entreprises du secteur privé (environ 44 % selon les DADS de 2015, fichier des déclarations annuelles de données sociales produit par l'Insee). Dans les TPE du tertiaire, secteur qui compte le plus grand nombre de salariés, les femmes représentent 56,1 % des effectifs. Elles sont largement majoritaires dans les activités de « l'enseignement privé, de la santé et de l'action sociale » où elles représentent 80,6 % des salariés et dans les activités des « arts, spectacles ou autres activités de service » avec une part de 70 %. En revanche, elles sont sous-représentées dans les secteurs de l'industrie (37,8 %) et de la construction (15,2 %).

Tableau 2

Proportion de TPE employant un seul salarié par secteur d'activité* au 31 décembre 2017

	Ensemble des TPE	Proportion de TPE employant un seul salarié
Industrie.....	6,7	24,4
Construction.....	13,3	34,6
Tertiaire.....	80,0	40,0
<i>Commerce, transports, hébergement et restauration</i>	34,4	31,3
<i>Information et communication</i>	2,4	41,4
<i>Activités financières et d'assurance</i>	3,8	41,4
<i>Activités immobilières</i>	2,8	52,0
<i>Activités spécialisées, scientifiques, de services administratifs et de soutien</i>	18,3	47,7
<i>Enseignement privé, santé, action sociale</i>	6,1	49,3
<i>Arts, spectacles ou autres activités de services**</i>	12,2	44,8
Ensemble.....	100,0	38,2

* Les données sont présentées en nomenclature Naf rév.2 en 10 postes.

** Associations, réparations d'ordinateurs ou de biens personnels, autres services personnels (blanchisserie, coiffure, soins de beauté, etc.).

Lecture : au 31 décembre 2017, l'industrie regroupe 6,7 % des TPE ; parmi les TPE de l'industrie, 24,4 % emploient un seul salarié.

Champ : ensemble des salariés (y compris les dirigeants salariés et hors stagiaires ou intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France entière (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo 2018 sur les très petites entreprises (TPE).

Le temps partiel est plus fréquent dans les TPE

En 2017, 27,7 % des salariés des TPE travaillent à temps partiel (tableau 3). À champ constant (5), la part des salariés des TPE à temps partiel est en légère baisse (27,1 % fin 2017 après 28,0 % fin 2016) (tableau A, encadré 2). Elle reste toutefois supérieure à celle des entreprises de 10 salariés ou plus (15,5 %). La proportion de salariés à temps partiel s'échelonne de 11,5 % dans la construction à 51,7 % des salariés dans les activités de « l'enseignement privé, la santé et l'action sociale » du secteur tertiaire (tableau 1).

Comme dans l'ensemble des entreprises, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes ; 41,1 % des femmes salariées dans les TPE sont à temps partiel. Cette proportion est deux fois et demie plus importante que celle des hommes (14,8 %). L'écart est important dans tous les secteurs d'activité, et plus particulièrement dans la construction et l'industrie.

Le recours au temps partiel décroît avec la taille de l'entreprise. La proportion de salariés à temps partiel est de 41,7 % dans les entreprises « mono-salarié », de 21,1 % dans celles employant entre 6 et 9 salariés, et de 15,5 % dans les entreprises de 10 salariés ou plus [1].

Le recours aux contrats courts stable en 2017

En 2017, 13,2 % des salariés des TPE sont en CDD (tableau 1). À champ constant, la part de salariés des TPE en CDD est inchangée par rapport à 2016 (13,1 %, tableau A de l'encadré 2). Le recours aux CDD est plus répandu dans les TPE que dans les entreprises de taille plus importante. À titre de com-

paraison, dans les entreprises de 10 à 19 salariés, 9,7 % des salariés sont en CDD au 31 décembre 2017 [1]. Fin 2017, 24,1 % des TPE – soit près de 280 000 entreprises – emploient des salariés en CDD. Les femmes sont moins exposées aux contrats courts, avec une part de 12,8 %, contre 13,5 % pour les hommes. Toutefois, hors apprentissage, elles le sont légèrement plus, avec une part de CDD de 9,7 %, contre 8,5 % pour les hommes.

La part de salariés en CDD est un peu plus importante dans l'industrie (14,4 %) que dans la construction (12,5 %) et le tertiaire (13,1 %). Dans ce dernier secteur, elle est la plus faible dans les « activités financières et d'assurance » (5,1 % des salariés de ce secteur sont en CDD). Elle est la plus élevée dans le secteur des « arts, spectacles ou autres activités de services » (6) où 20,9 % des salariés sont concernés.

Au sein des TPE, près de la moitié des salariés en CDD sont plus spécifiquement en emploi aidé (alternance ou contrat aidé) (tableau 3). Hors emplois aidés, la part de salariés en CDD reste stable, à 6,9 % fin 2017. Elle est en légère baisse dans les TPE de la construction et de l'industrie, où elle passe de 6,5 % fin 2016 à 5,7 % fin 2017.

14 % des TPE ont recours aux emplois aidés

Dans les TPE du secteur privé, 6,7 % des salariés sont bénéficiaires d'un emploi aidé (7) en 2017 (y compris 4,5 % au titre de l'apprentissage) (tableau 3). Les 170 000 entreprises qui les emploient représentent seulement 14,1 % des TPE. Trois de ces entreprises sur quatre n'ont qu'un seul salarié en emploi aidé. Une TPE sur huit employant

Tableau 3
Répartition des salariés des TPE selon la forme d'emploi au 31 décembre 2017

En %

Type de contrat	Temps de travail	Emploi aidé ou non
CDD 13,2	Temps partiel 3,4	Emploi aidé 0,4
		Non aidé 3,0
	Temps complet 9,8	Emploi aidé 5,9 <i>Dont : apprentissage</i> 4,5
		Non aidé 3,9
CDI 86,8	Temps partiel 24,3	Emploi aidé 0,2
		Non aidé 24,1
	Temps complet 62,5	Emploi aidé 0,3
		Non aidé 62,2
Ensemble	Salariés à temps partiel 27,7	Salariés en emploi aidé(y compris apprentis) 6,7

Lecture : au 31 décembre 2017, 13,2 % des salariés des TPE sont employés en CDD (dont 3,4 % à temps partiel et 9,8 % à temps complet).

Champ : ensemble des salariés (y compris les dirigeants salariés et hors stagiaires ou intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France entière (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo 2018 sur les très petites entreprises.

au moins un emploi aidé l'a comme unique salarié. Ce sont principalement des TPE « mono-salarié » du secteur des arts, spectacles et activités récréatives employant un CUI-CAE (8) [2], et des entreprises de la restauration traditionnelle ou du secteur de la construction recourant à un apprenti.

Les emplois aidés sont, en proportion, plus nombreux dans les TPE de l'industrie (10,0 % des salariés en emploi aidé) et de la construction (7,5 %) que dans l'ensemble du secteur tertiaire (6,2 %). Au sein de ce dernier, la proportion de salariés des TPE en emploi aidé s'échelonne de 2,3 % dans les « activités financières et d'assurance » à 11,9 % dans les « arts, spectacles et autres activités de service » (tableau 1).

Plus de 80 % des emplois aidés dans les TPE sont des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation

Les emplois aidés comprennent les dispositifs de formation en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) et les contrats aidés (CUI, emploi d'avenir, contrat de génération, emploi tremplin, etc.). Les dispositifs de formation en alternance sont les principaux emplois aidés mobilisés ; 67,4 % pour l'apprentissage et 15,3 % pour les contrats de professionnalisation (tableau 4). L'industrie et la construction recourent davantage à l'apprentissage, et le tertiaire aux contrats de professionnalisation, notamment dans les « acti-

vités financières et d'assurances » ainsi que dans les « activités de l'information et de la communication ». Les autres formes d'emplois aidés sont plus fréquentes dans le secteur tertiaire, plus particulièrement dans les activités de « l'enseignement, la santé et l'action sociale » ainsi que dans les « arts, spectacles ou autres activités de service ».

Parmi les salariés des TPE disposant d'un emploi aidé, la proportion de contrats de professionnalisation augmente, passant de 13,2 % en 2016 à 15,4 % en 2017 (à champ constant). Sur la même période, la proportion des salariés en contrat aidé baisse fortement et passe de 24,6 % à 15,6 % (à champ constant).

La durée hebdomadaire moyenne de travail est de 36,3 heures pour les salariés à temps complet

En décembre 2017, la durée hebdomadaire moyenne de travail déclarée (9) [3] est de 36,3 heures (tableau 5), moyenne stable par rapport à 2016. Cette durée est supérieure de près d'une heure à celle de l'ensemble des entreprises de 10 salariés ou plus (35,6 heures). En revanche, elle reste comparable à celle des entreprises de 10 à 19 salariés (36,5 heures) [1].

Les salariés à temps complet des TPE sont moins nombreux que les autres à travailler moins de 36 heures par semaine : 66,6 % contre 81,9 % dans les entreprises de 10 salariés ou plus. Ils ont plus

Tableau 4
Répartition des salariés en emploi aidé par type de contrat et secteur d'activité dans les TPE au 31 décembre 2017

En %

		Ensemble des salariés en emploi aidé	Alternance		Contrat aidé		
			Apprentissage	Contrat de professionnalisation	CUI	Emploi d'avenir	Autres*
Industrie	Ensemble	8,3	86,4	7,3	4,2	1,6	0,4
	Femmes	3,2	81,5	10,4	6,1	1,5	0,5
	Hommes	5,1	88,8	5,8	3,3	1,7	0,4
Construction	Ensemble	13,8	81,6	10,3	5,1	2,6	0,3
	Femmes	2,2	NS**	NS**	NS**	NS**	NS**
	Hommes	11,6	84,8	8,3	3,8	2,6	0,4
Tertiaire	Ensemble	77,9	60,9	17,8	12,7	5,4	3,2
	Femmes	43,9	56,0	20,4	14,9	5,1	3,6
	Hommes	34,0	66,4	14,9	10,3	5,7	2,7
Ensemble	Ensemble	100,0	67,4	15,3	10,5	4,5	2,4
	Femmes	49,2	58,2	19,8	14,2	4,7	3,2
	Hommes	50,8	74,5	11,9	7,6	4,3	1,7

* Il s'agit des contrats de génération créés en mars 2013, des emplois tremplin, des contrats adulte-relais, etc.

** Résultat non significatif.

Lecture : au 31 décembre 2017, l'industrie emploie 8,3 % des salariés des TPE en emploi aidé. Parmi les salariés des TPE de l'industrie ayant un emploi aidé, 86,4 % sont en apprentissage et 7,3 % en contrat de professionnalisation.

Champ : ensemble des salariés (y compris les dirigeants salariés et hors stagiaires ou intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France entière (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo 2018 sur les très petites entreprises (TPE).

(7) Il s'agit d'un emploi aidé ou d'un contrat aidé dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche ou d'aides à la formation. Il peut prendre la forme d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat à durée indéterminée.

(8) Le contrat unique d'insertion (CUI) se décline sous deux formes : le contrat unique d'insertion-contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand et le contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Les résultats relatifs au CUI présentés dans cette publication sont le cumul des CUI-CIE et de certains CUI-CAE. En effet, l'enquête Acemo sur les très petites entreprises couvre une partie du secteur non marchand (les associations notamment).

(9) Il s'agit ici de la durée hebdomadaire moyenne de travail tenant compte des droits à congés que déclare l'entreprise pour chacun de ses salariés, individuellement. Cette durée déclarée ne correspond pas forcément à la durée effectivement travaillée une semaine donnée sur l'année.

fréquemment une durée hebdomadaire de travail supérieure à 39 heures : 24,1 % contre 9,2 % dans les entreprises de 10 salariés ou plus. Au sein des TPE, les temps de travail sont les plus longs dans l'artisanat (focus).

Fin 2017, 2,1 % des salariés des TPE sont sous le régime du forfait jours, ils n'ont donc pas de durée hebdomadaire de travail déterminée. La plus grande partie de ces salariés (86,5 %) travaillent dans le tertiaire, principalement dans les « activités de commerce de gros et de détail, de transports, d'hébergement et de restauration », mais aussi dans les « activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien ».

La durée hebdomadaire moyenne de travail des salariés à temps partiel est de 18,2 heures (tableau 6). À champ constant, elle diminue légèrement, passant de 18,8 heures fin 2016 à 18,4 heures fin 2017. La part des salariés des TPE à temps partiel effectuant moins de 24 heures (10) par semaine est de 65,3 %. À champ constant, cette part passe de 64,1 % en 2016 à 64,9 % en 2017. Cette augmentation intervient après quatre années consécutives de baisse. Elle concerne surtout les « activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien » (+1,2 point) et le secteur de « l'enseignement privé (11), la santé et l'action sociale » (+1,6 point). La durée hebdomadaire du travail des femmes à temps partiel est supérieure en moyenne à celle des hommes à temps partiel : elles sont 37,4 % à travailler 24 heures ou plus, contre 27,8 % pour les hommes.

Tableau 5
Durée hebdomadaire moyenne de travail déclarée des salariés à temps complet dans les TPE en décembre 2017

	En %		
	Ensemble	Femmes	Hommes
Moins de 36 heures	66,6	75,0	61,0
Entre 36 et moins de 39 heures.....	9,3	9,1	9,3
Entre 39 et moins de 40 heures.....	20,7	13,8	25,4
40 heures ou plus	3,4	2,1	4,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Durée hebdomadaire moyenne de travail (en heures)	36,3	35,9	36,5

Lecture : en décembre 2017, la durée de travail hebdomadaire moyenne des salariés à temps complet des TPE est de 36,3 heures ; 66,6 % d'entre eux travaillent moins de 36 heures par semaine.

Champ : ensemble des salariés (y compris les dirigeants salariés et hors stagiaires ou intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France entière (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo 2018 sur les très petites entreprises (TPE).

Tableau 6
Durée hebdomadaire moyenne de travail déclarée des salariés à temps partiel dans les TPE en décembre 2017

	En %		
	Ensemble	Femmes	Hommes
Moins de 16 heures	34,8	33,7	37,6
Entre 16 et moins de 24 heures.....	30,5	28,9	34,6
24 heures ou plus	34,7	37,4	27,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0
Durée hebdomadaire moyenne de travail (en heures).....	18,2	18,6	17,3

Lecture : en décembre 2017, la durée de travail hebdomadaire moyenne des salariés à temps partiel des TPE est de 18,2 heures ; 34,8 % d'entre eux travaillent moins de 16 heures par semaine.

Champ : ensemble des salariés (y compris les dirigeants salariés et hors stagiaires ou intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France entière (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo 2018 sur les très petites entreprises (TPE).

Marie-Lorraine Chausse (Dares).

Pour en savoir plus

[1] Guichard A. (2018), « Activité et conditions de l'emploi de la main-d'œuvre au 4^e trimestre 2017 – Résultats définitifs », *Dares Indicateurs* n° 013, mars.

[2] Rey M. (2018), « Les dispositifs spécifiques d'emploi aidé et de formation au 4^e trimestre 2017 », *Dares Indicateurs* n° 023, mars.

[3] Létroublon C., Zilloniz S. (2016), « La durée du travail, principaux indicateurs », *Dares Résultats* n° 080, décembre.

(10) France métropolitaine et ensemble des secteurs hors agriculture, syndicats de copropriété, associations loi 1901 de l'action sociale, administration publique, activités des ménages, activités extraterritoriales.

(11) C'est aussi le cas dans les entreprises de 10 salariés ou plus.

Encadré 1 – Sources et champ

Les enquêtes Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre

Le dispositif d'enquêtes sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) comprend notamment une enquête annuelle sur les très petites entreprises (TPE). Depuis 2018, le champ de l'enquête est étendu (encadré 2). L'enquête porte sur les entreprises de la France entière (hors Mayotte) employant de 1 à 9 salariés à l'exception des secteurs suivants : agriculture, administration publique (État, collectivités territoriales, hôpitaux et administrations de Sécurité sociale), ménages en tant qu'employeurs et activités extraterritoriales. En outre, intérimaires et stagiaires sont exclus du champ.

L'enquête TPE recueille des informations globales sur l'entreprise : convention collective appliquée, recours aux heures supplémentaires, nombre de salariés et de non-salariés, dispositifs d'épargne salariale, etc. Pour chaque salarié de l'entreprise, sont collectées des informations sociodémographiques (catégorie socio-professionnelle, sexe), des informations sur la forme d'emploi (libellé d'emploi, temps complet ou partiel, contrat à durée déterminée ou indéterminée, emploi aidé), sur la durée du travail et sur le fait d'être bénéficiaire ou non de la revalorisation du Smic.

L'enquête TPE vient compléter l'enquête trimestrielle du dispositif Acemo, qui porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus du même champ d'activités et géographique. L'enquête Acemo trimestrielle a pour objectif de mesurer l'évolution conjoncturelle de l'emploi salarié, des rémunérations et de la durée hebdomadaire du travail ; en particulier, son questionnaire recueille la décomposition de l'effectif total par type de contrat : contrat à durée déterminée ou indéterminée.

La base de sondage de l'enquête TPE conduite à partir de mars 2018 comporte un peu plus d'1 million d'entreprises. Cette base est constituée de toutes les entreprises ayant entre 1 et 9 salariés, ces derniers étant comptabilisés en personnes physiques, quel que soit leur temps de travail. Le nombre de salariés, déterminé au moment du tirage de l'échantillon (février 2018), est issu du fichier Sirene de l'Insee au 31 décembre 2016. Cet effectif est donc antérieur à l'effectif salarié collecté dans l'enquête qui porte sur la situation au 31 décembre 2017. Certaines entreprises de l'échantillon ont pu cesser leur activité, sans que l'information ne soit encore disponible dans le fichier Sirene. Parmi les 59 656 entreprises de l'échantillon, près de 5 000 se retrouvent hors du champ de l'enquête : soit elles ont cessé leur activité, soit elles n'ont aucun salarié au 31 décembre 2017, soit elles emploient 10 salariés ou plus. En outre, certaines entreprises n'ont pu recevoir le questionnaire suite à un pli non distribuable (adresse incorrecte) et sont alors considérées comme hors champ. En définitive, le taux de réponse est de 57 %, et les résultats présentés ici sont issus de l'exploitation de près de 31 000 questionnaires.

Les très petites entreprises

Le terme de très petites entreprises (TPE) renvoie à la taille de l'entreprise au sens de l'unité légale. Ce concept est différent de celui définissant les « catégories d'entreprises », au sens du décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 qui privilégie le concept d'unité économique indépendante (voir le règlement du Conseil économique européen du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif). Aux termes de ce décret, sont dénommées « micro-entreprises » les entreprises de moins de 10 salariés qui n'appartiennent pas à un groupe et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total de leur bilan n'excèdent pas 2 millions d'euros. Parmi les unités légales de 1 à 9 salariés, on estime qu'environ 5 % appartiennent à un groupe et ne constituent donc pas une unité économique indépendante. Par ailleurs, 1,5 % des TPE ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan les excluant du champ des micro-entreprises.

Les très petites entreprises de l'artisanat

Les enquêtes Acemo sur les très petites entreprises ne couvrant que les entreprises ayant entre 1 et 9 salariés, les entreprises de l'artisanat n'ayant pas de salarié ou employant plus de 9 salariés ne sont pas incluses dans les résultats. En 2015, selon la Direction générale des entreprises (DGE), l'ensemble de l'artisanat couvre 2,1 millions de salariés sur la France entière, employés par plus de 1,3 million d'entreprises. Parmi ces entreprises, 870 000 n'emploient aucun salarié.

Définition des entreprises artisanales :

Selon la loi du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, « doivent être immatriculées au répertoire des métiers les personnes physiques et les personnes morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret en Conseil d'État ». Sous certaines conditions, les entreprises qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au répertoire des métiers au-delà du seuil des 10 salariés (on parle de « droit de suite »). Seules les personnes ayant la qualification requise peuvent se prévaloir auprès de leur clientèle de la qualité d'artisan ou du titre de maître artisan. Le nombre d'entreprises artisanales ne coïncide pas avec celui des artisans, car plusieurs artisans peuvent être associés au sein d'une même entreprise.

DARES RÉSULTATS

est édité par le ministère du travail.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares),
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15,
<http://dares.travail-emploi.gouv.fr> (Publications)

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**

Rédactrice en chef : **Anne Delahaye**

Secrétariat de rédaction : **Marie Avenel, Hadrien Baer, Thomas Cayet**

Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : ministère du travail.

Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

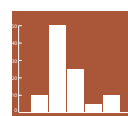
Abonnement aux avis de parution de la Dares :

(<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/abonnement>)

Dépôt légal : à parution.

Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

Données des graphiques et tableaux
accessibles au format excel



Encadré 2 – L'extension du champ de l'enquête Acemo TPE à partir de la collecte 2018

Jusqu'en 2017, l'enquête Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo) annuelle auprès des entreprises de 1 à 9 salariés (enquête Acemo-TPE) porte sur l'ensemble des employeurs de France métropolitaine à l'exception de six catégories d'entre eux : les employeurs agricoles, les administrations publiques, les syndicats de copropriété, les associations loi 1901 de l'action sociale, les ménages en tant qu'employeurs et les activités extraterritoriales. En outre, les intérimaires et les stagiaires sont exclus.

À compter de la collecte 2018, le champ de l'enquête est étendu aux Drom hors Mayotte (86 000 salariés dans les TPE), aux syndicats de copropriété (58 000 salariés dans les TPE) et aux associations loi 1901 de l'action sociale (25 000 salariés dans les TPE). Le champ étendu regroupe 3,3 millions de salariés. Les syndicats de copropriété (près de 50 000 TPE) appartiennent au secteur NZ de la NAF (activités de services administratifs et de soutien). Les associations loi 1901 de l'action sociale de moins de 10 salariés (au nombre de 6 000) relèvent des secteurs QB (hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement) et, plus marginalement, SZ de la NAF (autres activités de services). L'extension aux Drom hors Mayotte (27 000 TPE) affecte tous les secteurs.

Pour faciliter la lecture de l'évolution des principaux indicateurs entre 2017 et 2018, figurent ci-après les résultats des tableaux 1 et 3 à champ inchangé, directement comparables avec les résultats de la collecte 2017.

Tableau A

Proportion de salariés à temps partiel, en CDD ou en emploi aidé dans les TPE au 31 décembre 2017, sur l'ancien champ de l'enquête

	Ensemble des salariés			Proportion de salariés (en %)...								
				... à temps partiel			... en CDD (y compris emplois aidés)			... en emploi aidé (y compris CDD et CDI aidés)		
	Effectifs au 31/12/2017	En % des effectifs	Part des femmes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Par secteur d'activité*												
Industrie.....	273 000	8,8	38,0	18,2	34,6	8,2	14,5	14,1	14,8	10,1	8,8	10,9
Construction.....	451 000	14,4	15,2	11,5	48,4	4,9	12,5	6,3	13,7	7,5	3,9	8,1
Tertiaire.....	2 401 000	76,8	55,8	31,1	40,7	18,9	13,1	13,0	13,2	6,1	5,8	6,6
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 207 000	38,6	48,5	29,4	41,2	18,4	13,5	13,2	13,8	5,9	4,8	7,0
Information et communication	76 000	2,4	35,1	17,3	30,5	10,2	11,2	11,4	11,0	5,3	4,4	5,7
Activités financières et d'assurance.....	111 000	3,6	66,0	25,9	33,1	11,7	5,1	5,7	3,9	2,3	2,4	2,1
Activités immobilières.....	70 000	2,3	61,6	26,5	30,7	19,9	8,0	7,7	8,5	4,7	4,7	4,7
Activités spécialisées, scientifiques, de services administratifs et de soutien.....	460 000	14,7	56,9	24,1	33,5	11,6	9,7	8,6	11,2	4,4	3,6	5,4
Enseignement privé, santé et action sociale.....	137 000	4,4	80,5	52,2	57,2	31,5	12,1	12,1	12,1	4,2	4,5	3,1
Arts, spectacles ou autres activités de service**.....	340 000	10,9	70,1	43,5	45,1	39,9	20,7	21,2	19,5	11,8	12,5	10,0
Par taille d'entreprise												
1 salarié.....	394 000	12,6	54,4	39,7	54,2	22,4	9,4	8,8	10,1	5,0	4,6	5,5
2 salariés.....	447 000	14,3	52,6	33,5	46,9	18,5	12,8	12,2	13,5	6,8	6,2	7,4
3 à 5 salariés.....	1 180 000	37,8	48,6	26,2	39,3	13,8	14,1	13,9	14,2	7,4	6,4	8,3
6 à 9 salariés.....	1 104 000	35,3	44,3	21,0	33,3	11,3	13,6	13,4	13,7	6,5	5,7	7,1
Ensemble des salariés.....	3 125 000	100,0	48,4	27,1	40,6	14,5	13,1	12,8	13,5	6,7	5,9	7,4
Ensemble des salariés hors apprentis***.....	2 981 000	95,4	48,9	28,4	42,1	15,3	8,9	9,5	8,4	2,2	2,4	1,9

* Les données sont présentées en nomenclature Naf rév. 2 en 3 postes.

** Les apprentis occupent tous des emplois aidés, en CDD et à temps complet.

Lecture : au 31 décembre 2017, l'industrie emploie 8,8 % des salariés des TPE ; dans les TPE de l'industrie, 38,0 % des salariés sont des femmes ; dans ces mêmes TPE, 18,2 % de l'ensemble des salariés, 34,6 % des femmes et 8,2 % des hommes sont employés à temps partiel.

Champ : ensemble des salariés (y compris les dirigeants salariés et hors stagiaires ou intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés de l'artisanat, hors agriculture, administration publique, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France entière (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo 2018 sur les très petites entreprises (TPE).

Tableau B

Répartition des salariés des TPE selon la forme d'emploi au 31 décembre 2017, sur l'ancien champ de l'enquête

En %

Type de contrat	Temps de travail	Emploi aidé ou non
CDD 13,1	Temps partiel 3,3	Emploi aidé 0,3
		Non aidé 3,0
	Temps complet 9,8	Emploi aidé 5,9 <i>Dont : apprentissage 4,6</i>
		Non aidé 3,9
CDI 86,8	Temps partiel 23,8	Emploi aidé 0,2
		Non aidé 23,6
	Temps complet 63,1	Emploi aidé 0,3
		Non aidé 62,8
Ensemble	Salariés à temps partiel 27,1	Salariés en emploi aidé (y compris apprentis) 6,7

Lecture : au 31 décembre 2017, 13,2 % des salariés des TPE sont employés en CDD (dont 3,4 % à temps partiel et 9,8 % à temps complet).

Champ : ensemble des salariés (y compris les dirigeants salariés et hors stagiaires ou intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, syndicats de copropriété, associations loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France métropolitaine.

Source : Dares, enquête Acemo 2018 sur les très petites entreprises (TPE).